

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018**

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 3 décembre 2018 à 19h30 au Centre Intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Martine Poulin et Nicole Champagne ainsi que messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Nelson Turgeon, Pierre Quirion et Michel Rhéaume, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue à la vingtaine de personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

**18-12-413**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;

#### Correspondances

4. Réception d'une demande de transfert de l'église St-Antoine-Daniel;
5. Remerciements des représentants de l'événement Monts-Défi 2018;

#### Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

6. Autorisation de paiement des dépenses du mois de novembre 2018;
7. Dépôt des états financiers au 30 novembre 2018;
8. Refus du maire d'approuver et signer la résolution portant le numéro 18-10-341, celle-ci est soumise de nouveau à la considération du conseil;
9. Refus du maire d'approuver et signer la résolution portant le numéro 18-10-351, celle-ci est soumise de nouveau à la considération du conseil;
10. Refus du maire d'approuver et signer la résolution portant le numéro 18-10-356, celle-ci est soumise de nouveau à la considération du conseil;
11. Adoption des procès-verbaux des mois d'octobre et de novembre 2018;
12. Autorisation de signature pour un document établissant les conditions de travail de madame Julie Lemelin à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;
13. Constatation et acceptation d'une démission;
14. Embauche d'un surnuméraire au service des travaux publics;
15. Autorisation d'emprunt temporaire en vertu du règlement d'emprunt numéro 234-18;
16. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 240-18 concernant l'imposition du taux des taxes, des compensations et certaines modalités pour l'année 2019;
17. Abrogation des résolutions portant les numéros 18-06-197 et 18-11-385;
18. Transfert de montants à la réserve;
19. Fermeture du bureau municipal du 24 décembre 2018 au 3 janvier 2019;
20. Adhésion à l'Union des Municipalités du Québec;
21. Services de Première Ligne : mandat à Me Antoine LaRue de la firme Joli-Cœur Lacasse pour l'année 2019;
22. Office Municipal d'habitation des Appalaches : nomination d'un membre;
23. Activité de perfectionnement de l'ADMQ : autorisation de dépense;

24. Adhésion à l'entente entre la Fédération Québécoise des Municipalités et Énergir;
25. Appui aux francophones de l'Ontario;

#### Aménagement, urbanisme et environnement

26. 120, route du mont Adstock : étude et décision concernant la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
27. 49, route du mont Adstock : étude et décision concernant la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
28. 432 rue des Castors : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
29. Étude sur la capacité des étangs aérés du secteur St-Méthode : mandat d'honoraires professionnels;
30. Débarcadère à bateau du Lac-du-Huit : cession à l'A.P.E.L-du-Huit sous certaines conditions et fermeture d'un tronçon du rang des Campagnards situé sur le lot 6 059 086;

#### Développement socio-économique

31. Renouvellement du bail de location de la Coopérative multiservices de Sacré-Cœur-de-Marie : mandat d'honoraires professionnels et autorisation de signature;
32. Sentier de motoneige passant au Centre Intergénérationnel et sur la terre-école Bizier-Quirion : consentement d'un droit de passage et autorisation de signature;
33. Implantation d'une tour de télécommunication au mont Adstock : appui municipal;
34. Projet d'une tour de télécommunication au mont Adstock : acceptation des modalités du bail et autorisation de signature;

#### Travaux publics et voirie

35. Projet de construction d'une voie de communication reliant le 6<sup>e</sup> rang et la route du mont Adstock : octroi d'un mandat d'honoraires professionnels;
36. Réalisation de travaux correctifs requis pour sécuriser le rang de la Chapelle : octroi d'un mandat;
37. Réparation d'un camion : autorisation de dépense;
38. Travaux liés au déploiement du gaz naturel : demande de remise en état des infrastructures et de compensation financière à Énergir;
39. Réaménagement de l'intersection du petit 13<sup>e</sup> rang – route 269 : demande de partage des coûts au Ministère des Transports du Québec;

#### Sécurité publique

40. Service de sécurité incendie : recommandation d'embauche d'un pompier volontaire;

#### Affaires diverses

41. Honoraires supplémentaires pour la surveillance de chantier lors du projet de mise à niveau du réseau d'aqueduc du lac Jolicoeur : autorisation de dépenses;
42. Cabinet municipal : réattribution des dossiers municipaux et des mandats de représentation;
43. Comptes rendus des élus;
44. Période de questions;
45. Informations générales;
46. Levée de la séance.

Suite aux sujets ajoutés en « Affaires diverses »,  
Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Correspondances*

**RÉCEPTION D'UNE DEMANDE DE TRANSFERT DE L'ÉGLISE ST-ANTOINE-DANIEL**

Monsieur le Maire informe que le secrétariat municipal a accusé réception d'une volonté de la Paroisse Saint-Esprit-des-Pentes-Côtes de transférer la propriété de l'église St-Antoine-Daniel à la Municipalité d'Adstock. La Paroisse sollicite également une rencontre auprès des membres du conseil. Monsieur le Maire indique que Mme Nicole Champagne et M. Michel Rhéaume représenteront le conseil lors de cette rencontre.

**REMERCIEMENTS DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉVÉNEMENT MONTS-DÉFI 2018**

Monsieur le Maire informe que le secrétariat municipal a accusé réception d'une communication écrite remerciant le conseil municipal pour leur contribution financière à l'événement Monts-Défi 2018.

18-12-414

*Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines*

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE NOVEMBRE 2018**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 440 024.10 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 NOVEMBRE 2018**

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dépose les états financiers au 30 novembre 2018 transmis préalablement de façon électronique à chacun des élus.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim invite les élus à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci peuvent le contacter pour obtenir les explications.

18-12-415

**REFUS DU MAIRE D'APPROUVER ET SIGNER LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 18-10-341, CELLE-CI EST SOUMISE DE NOUVEAU À LA CONSIDÉRATION DU CONSEIL**

**ATTENDU** que la Municipalité a décidé de financer le montant de la dépense reliée à l'acquisition de deux camions pour le Service des travaux publics à même le règlement d'emprunt numéro 234-18 de la Municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** qu'à cet effet, monsieur le Maire refuse de signer et d'approuver la résolution numéro 18-10-341;

**ATTENDU** que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soumet à nouveau à la considération du conseil cette résolution conformément à l'article 142 (3) du Code municipal :

**18-10-341 FINANCEMENT PAR CRÉDIT-BAIL POUR L'ACHAT DE DEUX CAMIONS : OCTROI DU CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** que la Municipalité a procédé à l'achat de deux camions 10 roues en vertu de la résolution portant le numéro 18-06-204;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaitait financer le montant de la dépense par location de crédit-bail;

**ATTENDU** que la Municipalité a lancé une invitation à deux institutions;

**ATTENDU** la proposition datée du 1<sup>er</sup> octobre 2018 de l'institution Crédit Municipal & Manufacturier Rexcap Inc. au taux de 4.23 % pour 5 ans (61 mois) avec option d'achat de la résiduelle de 50 %;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'accepter la proposition de l'institution Crédit Municipal & Manufacturier Rexcap Inc. (agent/courtier), pour le compte du locateur contractuel (Banque Royale du Canada), qui est de financer l'achat des deux camions 10 roues par la location crédit-bail sur cinq ans (61 mois) au taux de 4.23 %, dont le loyer mensuel s'élève à 6 870.51 \$, taxes en sus, le tout avec possibilité d'achat de la valeur résiduelle des camions établie à 50 %.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Madame Martine Poulin demande le vote.

L'ensemble des conseillers vote contre la résolution.

La résolution portant le numéro 18-10-341 est donc rejetée.

18-12-416

**REFUS DU MAIRE D'APPROUVER ET SIGNER LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 18-10-351, CELLE-CI EST SOUMISE DE NOUVEAU À LA CONSIDÉRATION DU CONSEIL**

**ATTENDU** que la Municipalité a décidé, suite à une recommandation de son procureur, de ne pas réaliser les travaux liés à la directive de changement AM-08 dans le cadre des travaux de consolidation du parc industriel;

**ATTENDU** qu'à cet effet, monsieur le Maire refuse de signer et d'approuver la résolution numéro 18-10-351;

**ATTENDU** que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soumet à nouveau à la considération du conseil cette résolution conformément à l'article 142 (3) du Code municipal :

**18-10-351 FINANCEMENT PAR CRÉDIT-BAIL POUR L'ACHAT DE DEUX CAMIONS : OCTROI DU CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** que, suite à un appel d'offres public, la Municipalité a octroyé un contrat pour le prolongement de la rue Fortin Nord, de mise en place des conduites d'aqueduc et d'égout et des travaux de voirie sur une longueur de ± 660 mètres linéaires;

**ATTENDU** que la mise en place des conduites d'aqueduc et d'égout s'est effectuée sur une longueur de 540 mètres linéaires;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de prolonger les conduites tel que prévu lors de l'octroi du contrat;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu d'adopter la directive de changement AM-08 dans le cadre des travaux de consolidation du parc industriel pour un montant de 102 750 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Monsieur Michel Rhéaume demande le vote.

L'ensemble des conseillers vote contre la résolution.

La résolution portant le numéro 18-10-351 est donc rejetée.

18-12-417

**REFUS DU MAIRE D'APPROUVER ET SIGNER LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 18-10-356, CELLE-CI EST SOUMISE DE NOUVEAU À LA CONSIDÉRATION DU CONSEIL**

**ATTENDU** qu'en raison des conditions météorologiques, il aurait été impossible de réaliser du scellement de fissures sur certains chemins municipaux pendant l'automne 2018;

**ATTENDU** que la Municipalité procédera à des travaux de scellement de fissure en 2019 sur davantage de chemins municipaux qu'initialement prévu;

**ATTENDU** qu'à cet effet, monsieur le Maire refuse de signer et d'approuver la résolution numéro 18-10-356;

**ATTENDU** que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soumet à nouveau à la considération du conseil cette résolution conformément à l'article 142 (3) du Code municipal :

**18-10-356 SCELLEMENT DE FISSURE POUR RÉPARER CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite réparer certains chemins municipaux;

**ATTENDU** que l'estimation des travaux est inférieure à 25 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'octroyer un contrat de 24 780 \$ à la firme Pavage SM pour le scellement de fissures de certains chemins municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Monsieur Pierre Quirion demande le vote.

L'ensemble des conseillers vote contre la résolution.

La résolution portant le numéro 18-10-356 est donc rejetée.

**18-12-418 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES MOIS D'OCTOBRE ET DE NOVEMBRE 2018**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux des séances des mois d'octobre et de novembre 2018 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**18-12-419 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UN DOCUMENT ÉTABLISSANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DE MADAME JULIE LEMELIN À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**ATTENDU** qu'en vertu de la résolution portant le numéro 18-11-409, la Municipalité a procédé à l'embauche de madame Julie Lemelin à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;

**ATTENDU** l'entente de principe intervenue entre la Municipalité et madame Julie Lemelin en ce qui concerne les conditions de travail consenties;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser conditionnellement la signature du document établissant les conditions de travail de madame Lemelin;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'autoriser monsieur le Maire Pascal Binet à signer, pour et au nom de la  
Municipalité d'Adstock, le document établissant les conditions de travail de la  
directrice générale et secrétaire-trésorière lorsque la majorité des membres du  
conseil auront signifié leur assentiment.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-420

**CONSTATATION ET ACCEPTION D'UNE DÉMISSION**

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim informe les membres du  
conseil que monsieur Maxim Moreau, technicien en environnement, a remis  
officiellement sa démission, par écrit, le 27 novembre 2018 pour une prise d'effet le  
29 novembre 2018.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'accepter la démission de monsieur Maxim Moreau à titre de technicien  
en environnement en date du 29 novembre 2018 et de le remercier pour ses  
services.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-421

**EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** les besoins de main-d'œuvre au Service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu d'embaucher monsieur Jérôme Marcoux à titre de préposé occasionnel  
aux services généraux selon les termes de la convention collective,  
conditionnellement à ce que le bilan de santé en attente de résultat satisfasse les  
membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-422

**AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE EN VERTU DU RÈGLEMENT  
D'EMPRUNT NUMÉRO 234-18**

**ATTENDU** que le règlement d'emprunt numéro 234-18 autorise la Municipalité  
d'Adstock à dépenser un montant de 4 300 000 \$ aux fins d'autoriser et  
de rembourser les dépenses engendrées par l'achat d'équipements  
roulants, les travaux de construction d'une voie de communication entre  
la route du Mont-Adstock et le 6<sup>e</sup> Rang et les travaux d'aménagement  
liés à la route;

**ATTENDU** que la Municipalité ne possède pas les liquidités financières  
nécessaires pour acquitter les dépenses reliées au règlement  
d'emprunt;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 1093 du Code municipal, la Municipalité peut contracter un emprunt temporaire pour acquitter des dépenses en vertu d'un règlement d'emprunt en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'autoriser la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe et le maire à contracter, auprès du Centre financier aux entreprises, Caisse Desjardins de la région de Thetford, jusqu'à la procédure de financement à long terme, un emprunt temporaire n'excédant pas la somme de 4 300 000 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 234-18.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 240-18 CONCERNANT L'IMPOSITION DU TAUX DE TAXES, DES COMPENSATIONS ET CERTAINES MODALITÉS POUR L'ANNÉE 2019**

Un avis de motion est donné par le conseiller Michel Rhéaume qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère), l'adoption du projet de règlement numéro 240-18 concernant l'imposition du taux de taxes, des compensations et certaines modalités pour l'année 2019.

Le maire dépose le projet de règlement visant à établir le taux de taxes, les compensations et autres modalités pour l'année 2019.

**18-12-423 ABROGATION DES RÉSOLUTIONS PORTANT LES NUMÉROS 18-06-197 ET 18-11-385**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'abroger lesdites résolutions;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'abroger à toutes fins que de droits les résolutions portant les numéros 18-06-197 et 18-11-385.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**18-12-424 TRANSFERT DE MONTANTS À LA RÉSERVE**

**ATTENDU** que le conseil municipal anticipe un excédent important puisque plusieurs travaux et projets n'ont pas été réalisés au cours du présent exercice;

**ATTENDU** que s'il y avait un déficit généré dans le présent exercice suite aux vérifications comptables, le conseil municipal autoriserait de puiser dans le surplus non affecté de la Municipalité;

**ATTENDU** que le conseil municipal souhaite réserver certaines sommes et les affecter à des réserves existantes ou en créer des nouvelles afin de rendre un service éventuellement ou de réaliser certains travaux et projets.



Suite aux discussions,  
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu ce qui suit :

- d'affecter aux réserves distinctives le montant résiduel perçu en taxes de secteur comme c'est le cas habituellement et affecter à même l'excédent anticipé de l'exercice en cours les montants ci-dessous aux réserves suivantes :

Subvention environnement	20 000 \$
Plan de gestion des matières résiduelles	35 000 \$
Politique des familles et des aînés	25 000 \$
- de puiser le montant nécessaire à même le surplus non affecté de la Municipalité pour résorber, le cas échéant, un hypothétique déficit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DU 24 DÉCEMBRE 2018 AU 3 JANVIER 2019**

Prenez note que le bureau municipal sera fermé du 24 décembre 2018 au 3 janvier 2019 inclusivement.

18-12-425

**ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock souhaite adhérer à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu de procéder à l'adhésion de la Municipalité d'Adstock pour l'année 2019 à l'Union des municipalités du Québec au montant de 1 651.50 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-426

**SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE : MANDAT À ME ANTOINE LA RUE DE LA FIRME JOLI-CŒUR LACASSE POUR L'ANNÉE 2019**

Sous la forme d'un abonnement annuel aux services professionnels de base, Me Antoine La Rue, avocat en droit municipal exerçant son métier chez « Joli-Cœur Lacasse », nous offre ses services.

Suite à l'analyse de la proposition,  
Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu ce qui suit :

- de renouveler notre abonnement aux services professionnels de la firme Joli-Cœur Lacasse;
- d'autoriser une dépense de 800 \$, taxes en sus, pour couvrir les frais d'abonnement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**18-12-427**      **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES APPALACHES : NOMINATION D'UN MEMBRE**

**ATTENDU** le regroupement régional des offices municipaux d'habitation sous le nom d'Office municipal d'habitation des Appalaches;

**ATTENDU** que chaque municipalité doit nommer un représentant au sein du conseil d'administration;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de nommer monsieur Louis-Jacques Groleau à titre de représentant de la Municipalité d'Adstock;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de nommer monsieur Louis-Jacques Groleau à titre de représentant de la Municipalité à l'Office municipal d'habitation des Appalaches pour succéder à monsieur Nelson Turgeon.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**18-12-428**      **ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT DE L'ADMQ : AUTORISATION DE DÉPENSE**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser une dépense de 307 \$, taxes en sus, pour la participation de madame Julie Lemelin à une activité de perfectionnement de l'ADMQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**18-12-429**      **ADHÉSION À L'ENTENTE ENTRE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET ÉNERGIR**

**ATTENDU** que les municipalités sont, en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

**ATTENDU** que la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ce réseau de distribution;

**ATTENDU** qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

**ATTENDU** qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

**ATTENDU** que le 1<sup>er</sup> décembre 2016, Gaz Métro, aujourd'hui Énergir, et la FQM ont conclu une entente de principe à cet égard;

**ATTENDU** que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU** que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- que les conditions prévues à l'entente de principe entre la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et Énergir soient adoptées telles que soumises;
- qu'une copie de cette résolution soit transmise à la FQM et à Énergir.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-430

**APPUI AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO**

**ATTENDU** la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

**ATTENDU** la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

**ATTENDU** la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

**ATTENDU** que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

**ATTENDU** que le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

**ATTENDU** la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;
- que le conseil et la population d'Adstock expriment sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

- que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;
- que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Aménagement, urbanisme et environnement*

18-12-431

**120, ROUTE DU MONT-ADSTOCK : ÉTUDE ET DÉCISION CONCERNANT LA DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**ATTENDU** que la demande déposée au Comité consultatif d'urbanisme est assujettie au règlement numéro 155-14 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** que le projet consiste au déboisement et à l'aménagement d'un chemin d'accès de six (6) mètres de largeur afin de permettre plus tard la réalisation de forages exploratoires et d'essais de pompage pour le projet Domaine Escapad;

**ATTENDU** que les zones de déboisement seront effectuées prioritairement dans les corridors des futures emprises de rues du projet Domaine Escapad;

**ATTENDU** que le projet présenté respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

**ATTENDU** que le projet vise à conserver au maximum le couvert végétal;

**ATTENDU** que le projet soumis rencontre les objectifs et les critères qui y sont applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'accepter la demande relative au projet de construction présenté par le propriétaire du 120, route du Mont-Adstock (lot 5 932 823, cadastre du Québec), en vertu de la recommandation transmise par le CCU et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires selon le plan présenté. Cependant, tels permis sont assujettis aux conditions suivantes :

- permettre le déboisement et l'aménagement d'un chemin d'accès de six (6) mètres de largeur, tel que présenté dans le plan déposé;
- les travaux de déboisement et l'aménagement du chemin d'accès devront être exécutés selon les règles de l'art et adaptés aux normes environnementales;
- de prendre les moyens nécessaires pour éviter l'érosion des sols et ainsi le transport de sédiments vers les cours d'eau;
- pour toute autre coupe d'arbres non prévue dans le plan proposé, tout abattage d'arbre devra être préalablement soumis au CCU;
- aucuns travaux ne faisant pas partie de la présente demande ne pourront être réalisés sans être préalablement soumis au CCU.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-432

**49, ROUTE DU MONT-ADSTOCK : ÉTUDE ET DÉCISION CONCERNANT LA DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**ATTENDU** que la demande déposée au Comité consultatif d'urbanisme est assujettie au règlement numéro 155-14 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** que le projet consiste à l'installation et la construction d'une remise de 24 mètres carrés en cour arrière;

**ATTENDU** que le projet présenté respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

**ATTENDU** que le projet privilégie une intégration visuelle harmonieuse par rapport aux bâtiments existants et au paysage;

**ATTENDU** que le gabarit et la hauteur de la remise ne créent pas d'incidence sur le paysage;

**ATTENDU** que le projet vise à conserver au maximum le couvert végétal;

**ATTENDU** que le projet soumis rencontre les objectifs et les critères qui y sont applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'accepter la demande relative au projet de construction présenté par le propriétaire du 49, route du Mont-Adstock (lot 5 448 296, cadastre du Québec), en vertu de la recommandation transmise par le CCU et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires selon le plan présenté. Cependant, tels permis sont assujettis aux conditions suivantes :

- pour toute autre coupe d'arbres non prévue dans le plan proposé, tout abattage d'arbre devra être préalablement soumis au CCU;
- aucuns travaux ne faisant pas partie de la présente demande ne pourront être réalisés sans être préalablement soumis au CCU.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-433

**432, RUE DES CASTORS : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure au 432, rue des Castors afin d'autoriser la construction d'une pergola de 33 mètres carrés sur une galerie existante alors que le règlement de zonage numéro 69-07 prévoit une superficie maximale de 24 mètres carrés pour ce type de bâtiment.

Monsieur le Maire explique les motifs de la demande du requérant et les raisons ayant conduit à la recommandation du CCU.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

Suite aux délibérations et sur recommandation du CCU,  
Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'autoriser la dérogation mineure telle que présentée par le propriétaire du 432, rue des Castors (lot 5 136 437, cadastre du Québec) et ainsi accepter la construction d'une pergola de 33 mètres carrés sur une galerie existante.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-434

**ÉTUDE SUR LA CAPACITÉ DES ÉTANGS AÉRÉS DU SECTEUR SAINT-MÉTHODE : MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite procéder à une étude sur la capacité résiduelle du système de traitement des eaux usées (étangs aérés) du secteur Saint-Méthode;

**ATTENDU** que l'objectif est de vérifier la capacité du système à recevoir des ajouts en débit et en charge provenant de futurs développements et de l'augmentation de la capacité de production d'une industrie;

**ATTENDU** l'offre de services de la firme WSP Inc. datée du 30 novembre 2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu ce qui suit :

- de mandater la firme WSP Inc. pour la réalisation d'une étude sur la capacité résiduelle du système de traitement des eaux usées (étangs aérés) du secteur Saint-Méthode au montant de 6 500 \$, taxes en sus;
- d'affecter la dépense à la réserve des étangs municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-435

**DÉBARCADÈRE À BATEAU DU LAC DU HUIT : CESSIION À L'A.P.E.L-DU-HUIT SOUS CERTAINES CONDITIONS ET FERMETURE D'UN TRONÇON DU RANG DES CAMPAGNARDS SITUÉ SUR LE LOT 6 059 086**

**ATTENDU** que la préoccupation de l'environnement est une priorité de la Municipalité d'Adstock et qu'elle contribue de manière substantielle dans les projets d'environnement proposés par les associations riveraines;

**ATTENDU** que le CCE recommande le projet de cession;

**ATTENDU** que des représentations de l'A.P.E.L.-du-Huit ont été faites à la Municipalité au sujet des risques importants de contamination face aux embarcations qui ne sont pas nettoyées, de la propagation inquiétante des plantes envahissantes et des pertes socio-économiques que pourrait subir notre communauté;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock désire procéder à la fermeture et à l'abolition d'un tronçon du rang des Campagnards situé sur le lot 6 059 086 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford;

**ATTENDU** que ce tronçon du rang des Campagnards n'est plus utilisé pour la circulation routière;

**ATTENDU** qu'aucun préjudice ne résulte de la fermeture et de l'abolition de ce tronçon du rang des Campagnards;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu ce qui suit :

- que la résolution numéro 17-08-234 est abrogée à toutes fins que de droits;
- que la Municipalité d'Adstock procède à la fermeture et l'abolition d'un tronçon du rang des Campagnards situé sur le lot numéro 6 059 086 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford;
- que la Municipalité d'Adstock cède à l'A.P.E.L.-du-Huit une portion du rang des Campagnards étant le lot numéro 6 059 086 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford, étant le débarcadère à bateau du lac du Huit, et ce pour le prix de quatorze mille dollars (14 000.00 \$);
- que ledit acte de vente contienne les clauses suivantes :
  - permettre un accès public à l'immeuble vendu aux présentes dont les modalités devront être prévues dans une Politique d'accès public au lac adoptée par l'A.P.E.L.-du-Huit après avoir été préalablement approuvée par écrit par la Municipalité d'Adstock;
  - rétrocéder à la Municipalité d'Adstock l'immeuble vendu aux présentes pour le prix de quatorze mille dollars (14 000.00 \$) en cas de cessation de ses activités;
  - si l'acquéreur décidait de vendre ou d'autrement aliéner en tout ou en partie, que ce soit à titre onéreux ou à même à titre gratuit, l'immeuble faisant l'objet de la présente vente, alors l'acquéreur par les présentes convient que le vendeur aura, avant tous autres, la préférence de se porter acquéreur de la totalité dudit immeuble pour la somme de quatorze mille dollars (14 000.00\$). Par conséquent, l'acquéreur s'engage à signifier par écrit au vendeur toute offre qui pourra lui être faite ou qu'il pourra faire lui-même relativement à l'immeuble vendu aux présentes en faisant parvenir au vendeur une copie de telle offre. Le vendeur aura alors un délai de trente (30) jours de la réception de cet avis pour signifier à l'acquéreur par écrit son intention d'acheter ledit immeuble pour le prix de quatorze mille dollars (14 000.00 \$). À défaut d'informer l'acquéreur par écrit dans ledit délai et de la façon précitée de son intention de se prévaloir de la présente préférence d'achat, l'acquéreur aura le droit de donner suite à l'offre en question et sera libéré des présentes et de l'hypothèque;
  - afin de garantir le respect par l'acquéreur de chacune des clauses du présent acte de vente et afin de garantir plus particulièrement le respect de la préférence d'achat, l'acquéreur hypothèque en faveur du vendeur l'immeuble connu et désigné comme le lot numéro 6 059 086 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford.
- que l'Association doit acquitter tous les frais inhérents à son acquisition;
- d'autoriser le maire et le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Développement socio-économique*

18-12-436

**RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DE LA COOPÉRATIVE MULTISERVICES DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE : MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** que le bail de location de la Coopérative multiservices de Sacré-Cœur-de-Marie au Centre Intergénérationnel arrive à échéance en février 2019;

**ATTENDU** que la Coopérative demande à la Municipalité de renouveler ledit bail;

**ATTENDU** que la Coopérative est un service de proximité qui contribue à la revitalisation du village de Sacré-Cœur-de-Marie;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier certaines clauses du bail considérant les différents occupants du Centre Intergénérationnel;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'accepter le renouvellement du bail de location de la Coopérative multiservices de Sacré-Cœur-de-Marie au Centre Intergénérationnel aux mêmes conditions pour une durée de cinq ans, également renouvelable pour une autre période de cinq ans;
- de s'entendre sur des montants compensatoires avec les intervenants et les partenaires qui œuvrent autour de la Coopérative et du Centre intergénérationnel pour l'utilisation des espaces communs;
- de confier à Me Martin Hamel, notaire, le mandat de préparer et de nous soumettre le projet de renouvellement du bail de location contenant les droits et obligations de chacune des parties;
- d'autoriser le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le renouvellement dudit bail.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-437

**SENTIER DE MOTONEIGE PASSANT AU CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL ET SUR LA TERRE-ÉCOLE BIZIER-QUIRION : CONSENTEMENT D'UN DROIT DE PASSAGE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** la demande du club de motoneiges pour obtenir un droit de passage sur les propriétés du Centre Intergénérationnel (lot 5 135 239) et de la terre-école Bizier-Quirion (lot 5 135 210) pour la réalisation de leur sentier de motoneiges;

**ATTENDU** que ce droit de passage apportera des dividendes importants à la Coopérative multiservices de Sacré-Cœur-de-Marie;

**ATTENDU** que la Coopérative multiservices de Sacré-Cœur-de-Marie et le Comité agroalimentaire des Appalaches appuient ladite demande;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :



- de consentir un droit de passage sur les propriétés du Centre Intergénérationnel (lot 5 135 239) et de la terre-école Bizier-Quirion (lot 5 135 210) au club de motoneiges;
- d'autoriser le maire et le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le document de consentement dudit droit de passage.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-438

**IMPLANTATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION AU MONT ADSTOCK : APPUI MUNICIPAL**

**ATTENDU** que Bell Mobilité projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité d'Adstock;

**ATTENDU** que Bell Mobilité s'est entendu avec la Coopérative de Solidarité récréotouristique du Mont Adstock concernant un emplacement sur le lot 5 448 308 pour la construction d'une tour de type monopole de 45 mètres;

**ATTENDU** que la Municipalité a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que montré au document figurant en annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**ATTENDU** que dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

**ATTENDU** que la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme;

**ATTENDU** que le site visé constitue le site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Bell Mobilité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock appuie le projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Bell Mobilité, et projeté au lot 5 448 308, et décrit au plan figurant à l'annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- d'acheminer une copie de la résolution à Bell Mobilité à l'attention de monsieur Robert Minotti.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-439

**PROJET DE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION AU MONT ADSTOCK : ACCEPTATION DES MODALITÉS DU BAIL ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** que la Municipalité est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Bell Mobilité, et projeté au lot 5 448 308 au mont Adstock;

**ATTENDU** que le conseil municipal a pris connaissance des modalités du bail à intervenir avec Bell Mobilité et la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock;

**ATTENDU** que le projet permettra d'améliorer la couverture cellulaire sur une vaste partie du territoire d'Adstock;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu ce qui suit :

- d'accepter les modalités du bail à intervenir avec Bell Mobilité et la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock pour l'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion sur le lot 5 448 308;
- d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, ledit bail.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Travaux publics et voirie*

18-12-440

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE VOIE DE COMMUNICATION RELIANT LE 6<sup>E</sup> RANG ET LA ROUTE DU MONT-ADSTOCK : OCTROI D'UN MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** que les promoteurs du projet Domaine Escapad ont demandé un engagement clair du conseil municipal relativement à la construction d'une route d'accès entre le 6<sup>e</sup> Rang et la route du Mont-Adstock et stipulant l'implication régionale pour assurer la pérennité des opérations autour de la montagne;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite construire une voie de communication qui reliera le 6<sup>e</sup> Rang et la route du Mont-Adstock;

**ATTENDU** que pour faciliter et avancer la préparation des plans et devis, il y a lieu d'octroyer un mandat d'honoraires professionnels pour effectuer le levé topographique du corridor projeté pour la route;

**ATTENDU** l'offre de services de la firme WSP;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu d'octroyer à la firme WSP Inc. un mandat d'honoraires professionnels pour effectuer un levé topographique au montant de 9 500 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-441

**RÉALISATION DE TRAVAUX CORRECTIFS REQUIS POUR SÉCURISER LE RANG DE LA CHAPELLE : OCTROI D'UN MANDAT**

**ATTENDU** que les événements du 29 août dernier ont provoqué des bris sur le rang de la Chapelle;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock estime que les bris sont causés par des malfaçons réalisées dans le cadre des travaux mise en œuvre par la Ville de Thetford Mines pour la mise à niveau du système réseau d'aqueduc de Sainte-Anne-du-Lac;

**ATTENDU** que la Ville de Thetford Mines ne reconnaît pas sa responsabilité relative aux bris survenus sur le rang de la Chapelle;

**ATTENDU** que la Municipalité réalisera les travaux sans admission puisqu'elle ne considère en aucun cas que les infrastructures du réseau lui aient été cédées;

**ATTENDU** que l'estimation du coût des travaux est inférieure à 25 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer un contrat à Excavation Rodrigue au montant de 20 000 \$, taxes en sus pour la réalisation de travaux correctifs requis pour sécuriser le rang de la Chapelle à la suite des événements du 29 août dernier;
- que les travaux sont sans admission quant à la responsabilité de la Municipalité d'Adstock et pour la seule raison qu'il est urgent de sécuriser les lieux;
- de prendre de toutes les mesures appropriées afin que les coûts des travaux soient assumés par la Ville de Thetford Mines.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-442

**RÉPARATION D'UN CAMION : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** qu'un camion doit faire l'objet de réparations afin que la Municipalité puisse le maintenir en activité;

**ATTENDU** les recommandations du chef d'équipe du secteur Saint-Méthode;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser une dépense de 7 400 \$, frais de transport et taxes en sus pour la réparation d'un camion.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-443

**TRAVAUX LIÉS AU DÉPLOIEMENT DU GAZ NATUREL : DEMANDE DE REMISE EN ÉTAT DES INFRASTRUCTURES ET DE COMPENSATION FINANCIÈRE À ÉNERGIR**

**ATTENDU** que les travaux réalisés dans le cadre du déploiement du gaz naturel sur le territoire d'Adstock ont occasionné beaucoup d'inconvénients et de problèmes structurels à notre réseau routier;

**ATTENDU** que la Municipalité a été dans l'obligation de déployer des ressources financières, humaines et matérielles durant les travaux alors que ce n'était pas initialement prévu;

**ATTENDU** les discussions préalables entre les intervenants d'Énergir sur ce sujet;

**ATTENDU** la collaboration de la Municipalité dans ce dossier;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de demander à Énergir de remettre en état les infrastructures municipales affectées par la réalisation des travaux et de compenser financièrement la Municipalité pour les ressources financières, humaines et matérielles qui ont dû être déployés durant les travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de demander à Énergir de remettre en état les infrastructures municipales affectées par la réalisation des travaux et de compenser financièrement la Municipalité pour les ressources financières, humaines et matérielles qui ont été mis à contribution durant les travaux de déploiement du gaz naturel sur le territoire d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers

18-12-444

**RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION PETIT 13E RANG – ROUTE 269 :  
DEMANDE DE PARTAGE DES COÛTS AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU  
QUÉBEC**

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite réaménager le Petit 13<sup>e</sup> Rang et son intersection avec la route 269;

**ATTENDU** que la Municipalité a d'ores et déjà rencontré le ministère des Transports du Québec dans ce dossier;

**ATTENDU** que les travaux de réaménagement de l'intersection se feront à l'intérieur de l'emprise du ministère;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de demander un partage des coûts avec le ministère;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- de demander un partage des coûts avec le ministère des Transports du Québec pour le réaménagement de l'intersection Petit 13<sup>e</sup> Rang – route 269;
- d'adresser une communication écrite à la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, concernant la demande de la Municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Sécurité publique*

18-12-445

**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE: RECOMMANDATION D'EMBAUCHE D'UN  
POMPIER VOLONTAIRE**

**ATTENDU** les compétences de monsieur Anthony Bilodeau;

**ATTENDU** la recommandation favorable de monsieur Daniel Couture, directeur du Service incendie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'embaucher monsieur Anthony Bilodeau à titre de pompier volontaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Affaires diverses*

18-12-446

**HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER  
LORS DU PROJET DE MISE À NIVEAU DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU LAC  
JOLICOEUR : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** que le devis prévoyait une durée maximale de 10 semaines de chantier pour la réalisation des travaux de mise à niveau du réseau d'aqueduc du lac Jolicoeur;

**ATTENDU** que la clause 3.5 de la Section F de la Partie I dudit devis indique que si l'échéancier n'est pas respecté, tous les frais occasionnés à la municipalité, dont particulièrement les frais de surveillance des travaux, seront à la charge de l'entrepreneur;

**ATTENDU** que l'échéancier n'a pas été respecté par l'entrepreneur;

**ATTENDU** la réception de la part de SNC-Lavalin d'une facture d'honoraires professionnels pour la surveillance de chantiers des travaux dudit projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la dépense de 39 945 \$, taxes en sus, en frais supplémentaires de surveillance de chantier dans le cadre des travaux mise à niveau du réseau d'aqueduc du lac Jolicoeur;
- de charger à Les Constructions de l'Amiante Inc., conformément à la clause 3.5 de la Section F de la Partie I du devis, les frais occasionnés pour les frais supplémentaires de surveillance des travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-12-447

**CABINET MUNICIPAL : RÉATTRIBUTION DES DOSSIERS MUNICIPAUX ET  
DES MANDATS DE REPRÉSENTATION**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'attribuer les dossiers municipaux et les mandats de représentation aux différents conseillers de la manière suivante :

**Pascal Binet (maire)**

- Responsable des dossiers municipaux suivants :
  - Vision et plan stratégique;
  - Administration municipale et budget;
  - Développement, promotion et image de la municipalité;
  - Information, relation avec les citoyens et politique de communication;
  - Histoire et patrimoine.

**Sylvain Jacques (district 1)**

- Responsable de la commission des infrastructures municipales.
- Mandataire des dossiers municipaux :
  - Bâtiments et équipements municipaux;
  - Développement de la zone agricole et forestière (PDZA, incubateur agro-alimentaire, cuisine collective, jardin collectif);
  - Développement domiciliaire;
  - Plein air.
- Sièges sur les comités :
  - Comité des finances;
  - Fonds de développement du territoire;
  - Comité plein air Adstock.
- Répondant au conseil pour les comités :
  - Office municipal d'habitation.

**Michel Rhéaume (district 2)**

- Responsable de la commission de l'urbanisme et du mieux-être de la population.
  - Mandataire des dossiers municipaux :
    - Urbanisme, schéma et zonage, agrandissement des périmètres urbains, règlements municipaux;
    - Politiques de développement socio-économique et d'achat local;
    - Services de proximité;
    - Politique familiale, jeunes et aînés.
- Sièges sur les comités :
  - Comité consultatif en urbanisme;
  - Comité de suivi de la Politique des familles et des aînés;
  - Comité des finances;
  - Fonds de développement du territoire;
  - Comité de promotion industrielle;
  - Fondation d'aide aux aînés d'Adstock.
- Répondant au conseil pour les comités :
  - Tous les groupes d'Âges d'Or.

**Nelson Turgeon (district 3)**

- Responsable de la commission sur l'environnement et les travaux publics.
- Mandataire des dossiers municipaux :
  - Environnement, aqueduc et égout;
  - Chemins et travaux publics;
  - Politique d'entretien des chemins privés;

- Communications sur le territoire.
- Sièges sur les comités :
  - Comité consultatif en environnement;
  - Comité des ressources humaines;
  - Comité de promotion industrielle;
  - Regroupement protection du Grand Lac St-François.
- Répondant au conseil pour les comités :
  - Clubs sociaux (Chevaliers de Colomb, Club chasse et pêche, motoneige et Quad).

#### **Martine Poulin (district 4)**

- Responsable de la commission sur les loisirs, la culture, le tourisme et le plein air.
- Mandataire des dossiers municipaux :
  - Tourisme;
  - Loisirs et sports, parcs et terrains de jeux;
  - Culture et événements, activités sociales;
  - Politique de reconnaissance (et gala).
- Sièges sur les comités :
  - Comité des ressources humaines;
  - Fonds de développement du territoire;
  - Coopérative de solidarité du Mont Adstock.
- Répondante au conseil pour les comités :
  - Tous les comités loisirs et O.T.J.;
  - L'Arrivage;
  - Bibliothèque.

#### **Nicole Champagne (district 5)**

- Responsable de la commission sur les finances et les projets spéciaux.
  - Mandataire des dossiers municipaux :
    - Développement socio-économique;
    - Politique d'accueil (nouveaux arrivants et nouveau-nés);
    - Transport collectif et adapté;
    - Embellissement municipal.
- Sièges sur les comités :
  - Comité des finances;
  - Comité de suivi de la politique familiale;
  - Transport adapté MRC des Appalaches.
- Répondante au conseil pour les comités :
  - CPI, SDSE, SDSCDM;
  - Les deux cercles de Fermières;
  - Les comités d'embellissement;
  - Les groupes d'entraide à la collectivité.

#### **Pierre Quirion (district 6)**

- Responsable de la commission sur les ressources humaines et la sécurité publique.
- Mandataire des dossiers municipaux :
  - Sécurité civile, publique et protection incendie;
  - Ressources humaines;

- Gestion des matières résiduelles (collecte des ordures, recyclage, 3<sup>e</sup> collecte);
- Santé et sécurité au travail.
- Sièges sur les comités :
  - Comité des ressources humaines;
  - Régie intermunicipale région de Thetford;
  - Patrouille nautique.
- Répondant au conseil pour les comités :
  - Associations riveraines.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **RAPPORTS ET COMPTES RENDUS**

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

### **INFORMATIONS MUNICIPALES**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

18-12-448

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu de lever la séance à 21h32.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier par intérim,

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

JG

\_\_\_\_\_  
Jérôme Grondin